

Déclaration liminaire CHSCTM du 14 décembre 2021

Malheureusement la situation épidémique se détériore, avec une forte reprise des contaminations. Le guide ministériel pour l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 a été mis à jour le 9 décembre.

Cette nouvelle mise à jour rappelle la nécessité d'appliquer les gestes barrières avec un point particulier sur l'aération des locaux. Le nettoyage des locaux constitue aussi un point d'attention qui nous remonte régulièrement.

L'administration préconise une augmentation temporaire de la quotité de télétravail, pouvant aller jusqu'à 3 jours mais sous réserve des contraintes liées à l'organisation du travail. FO Finances regrette que l'administration n'aille pas au-delà d'une simple incitation, pour généraliser le télétravail. Nous tenons à rappeler que le télétravail constitue une mesure de prévention efficace pour stopper les contaminations.

Néanmoins, comme depuis bientôt deux ans, ces mesures présentent l'inconvénient majeur de faire reposer leur mise en œuvre sur les responsables d'unité de travail, situation de plus en plus pesante.

Pour **FO** Finances, le contexte reste compliqué et les agents éprouvent une grande lassitude. L'empilement des réformes, restructurations et autres réorganisations accentue encore la tension dans les services, sans oublier les suppressions d'emplois et la confirmation du blocage de la valeur du point d'indice.

Sur le bilan ministériel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2020, 1852 accidents ont été recensés au sein des ministères économiques et financiers (2773 en 2019). Le taux ministériel d'accidents a baissé de façon significative en raison pour partie de la crise sanitaire. Les taux d'accidents du travail directionnels sont en-dessous du taux ministériel (0,69%) sauf à la DGDDI et au SCL, ce qui doit conduire ces directions à mettre en place des mesures spécifiques.

FO Finances s'étonne de ne pas trouver le nombre de tentatives de suicides ainsi que les suites données à ces évènements dramatiques. Ces éléments nous étaient communiqués précédemment et nous les avons réclamés lors de notre dernière instance.

Cette pandémie continue de démontrer toute la pertinence d'une politique ministérielle de santé au travail et toute l'importance des CHSCT. Dans le cadre de la mise en place des CSA et des formations spécialisées, pour FO Finances, il est primordial a minima de maintenir cette politique ministérielle, avec un budget dédié et de préserver notre réseau d'acteurs. Le Secrétariat Général et les fédérations devront pouvoir s'assurer que les crédits affectés soient bien utilisés pour mettre en œuvre la politique de prévention définie au niveau du CHSCTM.

FO Finances revendique le maintien de cette politique ministérielle, avec un budget dédié et la préservation de notre réseau d'acteurs, au bénéfice de l'ensemble des agents.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration liminaire sans revenir sur le dialogue social. Une étude de l'ANACT, parue en 2021, sur l'impact de la crise sanitaire sur le dialogue social et les relations sociales, montre que, malgré la multiplication des échanges entre élus du personnel et directions, la qualité du dialogue social n'a pas évolué voir s'est même dégradée. FO Finances déplore cette situation au niveau national mais surtout au niveau local. Il est nécessaire de faire évoluer les choses et de construire ensemble un dialogue social constructif pour le bien être de l'ensemble des agents du ministère.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ HYGIÈNE & SÉCURITÉ

http://www.financesfo.fr/
Sur Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ